

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20250625-2025-31-BS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2025

Publication : 01/07/2025

OBJET :

**Subvention de Seine
Grands Lacs à la
commune d'Eclaron –
Braucourt – Sainte
Livière relative au projet
de restauration de la
« Route de la Brèche »**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, les membres du Bureau syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le dix-neuf juin, se sont réunis à 15h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e. Conformément à l'article 9.5 des statuts de l'Établissement et selon les modalités fixées par la délibération du Comité syndical n°2021-76/CS du 9 novembre 2021, la réunion était accessible en visioconférence.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Didier GONZALES,

Philippe GOUJON,

Au titre du Conseil de Paris :

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Denis LARGHERO,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Bélaïde BEDREDDINE,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En téléconférence :

Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Jean-Michel VIART

Au titre de l'agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En téléconférence :

Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

Étaient absents excusés :

Nombre des membres composant le Bureau syndical	14
En exercice.....	11
Présents à la Séance	9
Représentés par mandat	2
Absents	0

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :
François VAUGLIN donne pouvoir à Bélaïde BEDREDDINE
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Patrick OLLIER

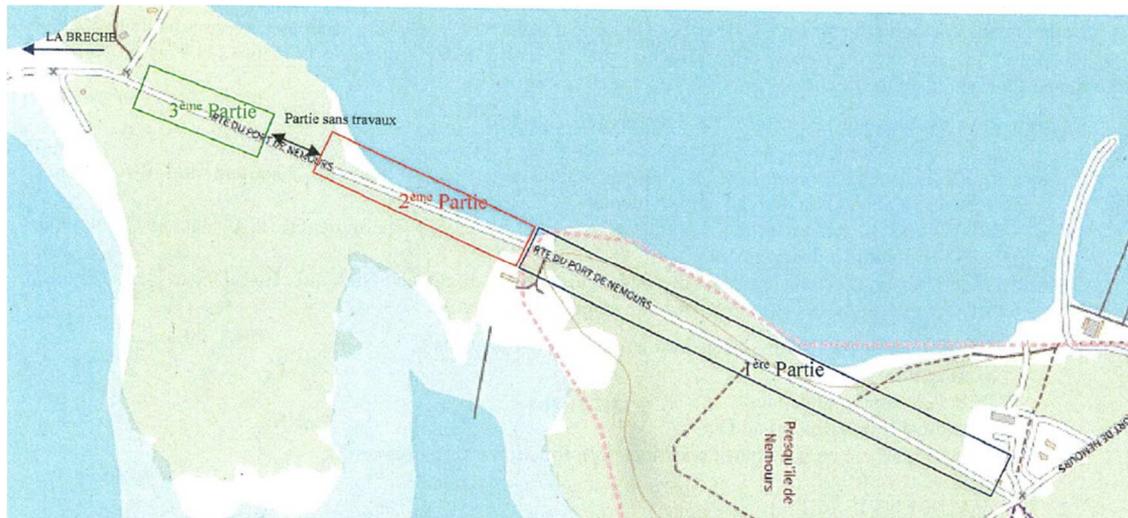
La majorité des membres étant présente,

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

La commune d'Éclaron-Braucourt-Sainte-Livière (Haute-Marne), membre de la communauté d'agglomération du Grand Saint-Dizier, Der & Vallées, a en charge une route qui est une ancienne route départementale, assise partiellement sur l'ancien barrage du « vieux Der », dite « route de la brèche ».

Cette route, désormais en impasse, donne accès à une partie du réservoir du Der, et est empruntée par les touristes, mais aussi par les équipes d'entretien de Seine Grands Lacs, puisqu'elle borde le réservoir sur un linéaire de 300 mètres et s'appuie sur la berge en enrochements (voir plan ci-dessous), propriété de l'EPTB.



L'état actuel de cette route nécessite une remise en état, qui a été chiffrée à 135 917.60 € HT (coût estimatif des travaux). La commune, qui portera la maîtrise d'ouvrage, sollicite une participation financière de Seine Grands Lacs à cette opération.

L'article 3.2 des statuts de Seine Grands Lacs dispose que l'établissement peut exercer sur son périmètre de reconnaissance une ou plusieurs des quatre missions relevant de la compétence GEMAPI, dont le 2^e item de cette compétence, à savoir « l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ».

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer à la commune d'Éclaron-Braucourt-Sainte-Livière une subvention de 20 000 € pour ce projet de restauration de voirie, dont bénéficieront les équipes d'entretien de Seine Grands Lacs pour accéder aux ouvrages. Il permettra également de pérenniser les enrochements de la berge, propriété de l'EPTB.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Bureau syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

VU les statuts du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs, et en particulier l'article 3.2 ;

VU la demande d'aide financière adressée le 16 mai 2025 au Président du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs par la commune d'Éclaron-Braucourt-Sainte-Livière (Haute-Marne), membre de la communauté d'agglomération du Grand Saint-Dizier, Der & Vallées ;

VU le budget du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour Seine Grands Lacs de restaurer la Route de la Brèche, régulièrement utilisée par les équipes d'entretien du lac du Der ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** le versement d'une subvention de 20 000 euros à la commune d'Éclaron-Braucourt-Sainte-Livière (Haute-Marne).

Article 2 : **DIT** que la dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs, pour l'exercice comptable 2025.

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr